

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



# MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

## Déclaration de Maladie

N° W21-653624

125271

**Maladie**     
  **Dentaire**     
  **Optique**     
  **Autres**  
 Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4656      Société : \_\_\_\_\_  
 Actif     
  Pensionné(e)     
  Autre : \_\_\_\_\_  
 Nom & Prénom : BENKIRANE FAWZIA  
 Date de naissance : 08/11/1950  
 Adresse : 307, Bd Zenkouni - CASA  
 Tél. : 0661426887      Total des frais engagés : 510,70      Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 11 JUIN 2022  
 Nom et prénom du malade : BENKIRANE Fawzia Age: \_\_\_\_\_  
 Lien de parenté :  Lui-même     
  Conjoint     
  Enfant  
 Nature de la maladie : DP calculaire  
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA      Le : 11 / 06 / 2022  
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019



**Dr. Latifa BOUTAIB BEN SARI**  
RHUMATOLOGUE

Spécialiste des Maladies des OS  
et des Articulations  
Diplômée de la Faculté de Médecine  
de Marseille (France)  
Médecin Expert Assermenté près  
les Tribunaux de Casablanca



الدركتورة لطيفة بوتايب بن صاري

إختصاصية في أمراض العظام  
و المفاصل (الروماتيزم)  
خريجة كلية الطب بمرسيليا  
(بفرنسا)  
خبيرة محلفة لدى المحاكم

Casablanca, le 11 JUIN 2022 في الدار البيضاء،

### ORDONNANCE

BEN KIRANE  
Fouye

**DULASTAN®** 500mg/2mg **الاستان**  
Boîte de 20 comprimés **20 قرصا**

37,00

37,00  
y

Dulstan



1 cp - ac  
1 cp midi  
2 cp soir

PPV: 42DH60  
PER: 07/23  
LOT: J1968

42,60

PHARMACIE BEN AYANE  
283, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca  
Tél: 0522 26 40 21  
ICE: 001547302000067

généraliste gastro-éso digestives

**MOPRAL® 20mg**

SYNTHEMEDIC  
22 rue scoubair benou el souam roches  
noiras casablanca

**MOPRAL**

20 mg 0400  
Boîte de 14

560NSDMPZ1ANRQ P.P.V. 131.10 PH  
6 118001 020652

lobic n,r

1 cp matin, avec les  
A croquer si enrobée

Mopral ac

